



**Disraeli**

03-2020-089

**VILLE DE DISRAELI**

**M.R.C. DES APPALACHES**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 2 mars 2020, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 665**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 639 DE LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire exiger le remembrement des lots, à l'exception des lots submergés;

**Il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le sixième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 5.1.2 est modifié pour se lire désormais ainsi :

« pour un lot transitoire dans la mesure où ce lot est destiné à un remembrement cadastral avec un lot voisin dans une seconde opération cadastrale réalisée dans un délai maximal de trois (3) mois. Nonobstant ce qui précède, le remembrement est interdit dans le cas des lots submergés. »

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Jacques Lessard  
Maire

---

Patrice Bissonnette  
Dir. Gén. / Sec.-trés.